

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] observations d'Eau et Rivières de Bretagne

Date : Mon, 30 Dec 2019 12:11:27 +0100

De : Jean Peuzin >

Pour : enquete.pointegrouin@gmail.com

Vous trouverez ci-joint nos observations relatives au projet d'aménagement de la Pointe du Grouin

Jean Peuzin

Eau et Rivières de Bretagne

Délégation 35

Délégation Ille et Vilaine
Maison de la Consommation et de l'Environnement
48 boulevard Magenta
35000 RENNES
delegation-35@eau-et-rivieres.asso.fr

Hôtel de Ville de Cancale
41 Rue du port
35260 Cancale

Cancale, le 27 décembre 2019

Objet : Enquête publique relative au projet d'aménagement de la Pointe du Grouin - Cancale

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée au titre de la protection de l'environnement, pour assurer «dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable».

Nous vous prions de lire ci-après les observations que nous émettons concernant le dossier cité en référence.

Sur la forme

Le dossier fait état d'une concertation préalable avec les associations ; L'association Eau & Rivières de Bretagne, association agréée pour l'environnement, n'a pas été sollicitée pour y participer. Nous sommes surpris de cette situation et la déplorons d'autant plus que l'association entretient des relations de partenariat avec le Département, notamment dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Sur le fond :

Le projet d'aménagement se fonde sur le caractère exceptionnel du site reconnu par le classement « Espace Naturel Sensible ». De plus, il est constitutif du site classé de la Côte d'Emeraude et de la zone Natura 2000 de Cancale à Paramé. Porte d'entrée emblématique de la Bretagne, de ce fait, il connaît une fréquentation touristique très importante évaluée à 600 000 visiteurs/an. Les dégradations du couvert végétal et des aménagements urbains et de voirie ont dénaturé et banalisé le site.

L'association ne peut donc que se satisfaire de la mise en oeuvre d'un projet d'aménagement qui vise à le renaturer et organiser les flux des visiteurs.

Compte tenu de l'importance (site touristique majeur) du site de la Pointe du Grouin pour le Département, la Commune de Cancale et la Région Bretagne, l'association déplore la prise en compte marginale du changement climatique et de l'obligation de notre société, et en 1^{er} lieu aux responsables des Collectivités territoriales, de viser à réduire l'impact des activités sur l'environnement.

Hormis la re-végétalisation et la réduction des espaces imperméabilisés, l'association regrette que le projet d'aménagement se cantonne à mieux organiser et gérer les flux de visiteurs sur le site même et ses abords. Pour sa part, l'association estime que, dans le contexte d'urgence climatique, ce projet d'aménagement aurait dû faire partie d'une réflexion approfondie sur la manière de gérer, sur la façade littorale de l'Ille & Vilaine, les flux grandissants de visiteurs, de créer une offre touristique multimodale privilégiant les déplacements doux et les transports en communs, à partir des infrastructures (parkings existants sur Cancale et les communes environnantes), accélérer la réalisation totale de la voie verte entre le Mont Saint-Michel et La pointe du Grouin, engager prioritairement sa prolongation jusqu'à Saint-Malo. Le tout porté par une communication attractive et renforcée. Rappelons sur les sites qui ont fait l'objet de projets de réaménagement (Cap Fréhel, Pointe du Raz) sans oublier le Mont-Saint-Michel, la mise en retrait des parkings a été privilégiée.

Pour la Pointe du Grouin, compte tenu de sa proximité avec d'autres sites touristiques d'importance, disposant de leurs propres parkings, à notre avis, une réflexion originale s'imposait

Au lieu de cela, les aménageurs (ville de Cancale et Département) ont décidé de créer des parkings sur le site, de renforcer le statu quo (usage de la voiture) et même de l'aggraver en créant un parking pour les camping-cars et un parking supplémentaire pour les cars, à Port-Mer, parking qui, dans la logique qui a été privilégiée, s'avèreront très insuffisants !

L'association souhaite que les travaux de finalisation de la Voie Verte entre Saint-Méloir et la Pointe du Grouin soient réalisés en même temps que le réaménagement du site.

L'association souhaite que soit étudiée une variante de ce projet en utilisant l'offre (généreuse) de parkings existants sur les communes environnantes, la mise en place d'un service de transports en commun adapté avec une évaluation de l'empreinte écologique (carbone, nano-particules,...).

Nous regrettons que ce site emblématique de la baie du Mont-Saint-Michel ait été retiré des extensions de protections du Bien classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO !

L'association tient à replacer ce projet dans le cadre du SCoT du Pays de Saint-Malo dont les orientations et objectifs autorisent un renforcement et une ouverture de l'urbanisation du littoral en co-visibilité immédiate du site : en considérant que Port-Mer et Port Pican forment une seule entité urbaine désignée « bourg secondaire », le SCoT permet des aménagements lourds sur le site voisin de Port Pican, pourtant bénéficiaire de nombreuses protections !

Compte tenu des effets du changement climatique, de l'importance cruciale de conserver un littoral végétalisé et perméable, l'association demande de stopper l'urbanisation des abords littoraux du site de la Pointe du Grouin à la pointe des Rimaux.

En vous remerciant de bien vouloir de prendre en compte nos observations, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de notre haute considération.

Jean Peuzin

Délégué territorial ERB 35